

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 15-425-1932 promulguant la loi du 16 février 1932 portant modification à l'article 85 de la loi du 31 mars 1925 relative au recrutement de l'armée.

n° 15-425-1932

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
23 avril 1932

Numéro JO
n° 425 du 30/04/1932

Date du numéro
30 avril 1932

VISAS

e Gouverneur p. i la Côte française des Somalis et dépendances, officier de la Légion d'honneur.

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884, Vu l'arrêté du 1er octobre 1914, réglant le mode de promulgation et de mode de promulguant et de publication p.i lois, décrets et arrêtés et les conditions dans lesquelles ces lois, décrets et arrêtés deviennent exécutoires.

Vu la circulaire du Ministre des colonies, n° 622 du 5 avril 1932, Vu la loi du 16 février 1932, portant modification à l'article 5 de la loi du 31 mars 1925 relative au recrutement de l'armée.

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1

— Est promulguée à la Côte française des Somalis la loi du 16 février 1932 susvisée, portant modification à l'article 5 de la loi du 31 mars 1925 relative au recrutement de l'armée. Art. 2 — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera et inséré au journal officiel de la colonie.

ANTONIN.